



Vétraz-Monthoux, le 16 mars 2020

NOTE DE SERVICE

A l'attention de l'ensemble du personnel

Consignes de crise COVID-19

Madame, Monsieur,

Comme vous le savez, l'épidémie COVID-19 vient de franchir un cap supplémentaire avec les décisions annoncées de fermeture des établissements scolaires, crèches et universités, ainsi que les commerces de non nécessité. Notre territoire est passé au niveau stade 3.

Face à cet évènement, l'Association Nous Aussi s'est réunie quotidiennement en cellule de crise avec les membres du CODIR (voir notes).

Toutes ces mesures ont des répercussions immédiates pour l'ensemble de nos Etablissements et Services, du fait d'un absentéisme prévisionnel qui pourrait être important.

Ainsi, à compter de ce jour, les plans de continuité d'activité prévus sont mis en œuvre.

Par conséquent :

1. Le **SESSAD** se retrouve du fait de la fermeture des écoles, sans activité. Le personnel de cette structure est placé à disposition de l'IME, voire à d'autres établissements selon les besoins. Les consignes seront données par la Direction.
2. Concernant l'**IME** : il ne s'agit pas d'une école, il n'est donc pour l'instant pas concerné par la décision de fermeture totale. Par conséquent, à compter du lundi 16 mars, il continue de fonctionner mais au bénéfice des usagers pour lesquels un retour à domicile n'est pas ou est très difficilement réalisable.
3. Concernant les **ESAT**, le **Foyer de Vie**, les **Appartements de Soutien**, le **Service d'Accueil de jour** et les **Foyers d'Hébergement** : en fonction des absences prévues du personnel, les usagers, pour lesquels cela est faisable, seront invités à rester chez eux.

La fermeture des accueils des externes en service d'Accueil de Jour vise à renforcer prioritairement les équipes d'hébergement eu égard au désamorçage des activités de l'ESAT.

4. Concernant le **SAVS**, les accompagnements seront réduits et adaptés en fonction de la disponibilité des équipes.

Selon les besoins et les disponibilités, le personnel pourra être mobilisé au service des autres établissements.

5. Concernant **les absences pour obligation de garde d'enfant** :

Chaque personne concernée est invitée à trouver une solution alternative. Merci de signaler auprès de vos directeurs de pôle vos situations personnelles.

6. Concernant **les activités** :

Les activités extérieures collectives dans des lieux publics (rassemblements) sont suspendues.

Seules seront autorisées les sorties extérieures à caractère prioritaire et indispensable (à décider avec votre hiérarchie).

7. Concernant **les mesures barrières de prévention** :

Toutes les mesures prises (voir notes) restent en vigueur et doivent être scrupuleusement respectées.

A cela, se rajoute la consigne de réduire les réunions au strict nécessaire pour assurer la continuité de fonctionnement.

Selon les effectifs réellement présents, côté des usagers et côté des professionnels, des mesures d'affectation du personnel sur d'autres postes ou d'autres structures seront prises par les directions des pôles, **en lien avec les services de la Direction Générale.**

Je compte sur la mobilisation de tous pour gérer au mieux cette période de crise sans précédent.

Les mesures prises seront évidemment modifiées, ajustées ou allégées selon les consignes de sécurité sanitaire qui nous seront données dans les heures et les jours à venir et en fonction des disponibilités réelles du personnel.

Je vous remercie par avance de votre implication.

Régis PARCORET
Directeur Général